

# FAST 2025



## Régionale D'élevage



MME FRANÇOISE MESLE  
DES TÊTES BRÛLÉES - FRANCE

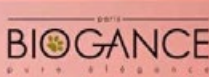
*Juge Femelles*



MR VIKTOR KRAUTHEIM  
IMPERIAL - HONGRIE

*Juge Mâles*

📍 SALLE POLYVALENTE ST MAMET LA SALVETAT



MERCI À TOUS NOS SPONSORS

**Agria**   
*Assurance pour Animaux*



**Dr.Clauder's**   
always a  for happy pets

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à toutes et tous,

Bienvenue à notre Régionale d'Élevage du 28 septembre 2025, organisée cette année à Saint-Mamet-La-Salvetat.

Nous avons souhaité changer de lieu afin de faire évoluer notre rendez-vous et lui donner un nouvel élan.

Je tiens à remercier la Mairie de Saint-Mamet-La-Salvetat, et M. Le Maire en particulier, M. Eric FEVRIER, de nous accueillir aussi chaleureusement sur sa commune, ainsi que nos honorables Juges, Mme Françoise MESLE et M. Viktor KRAUTHEIM pour avoir accepté notre invitation.

Je remercie également les secrétaires et tous les bénévoles qui ont oeuvré pour que cette Nationale soit une réussite, et pour finir, tous les adhérents et exposants présents car sans eux, cette exposition ne serait pas le rendez-vous incontournable de l'année pour les amoureux de l'Amstaff.

Puisse cette journée se dérouler dans la convivialité, le partage et la passion qui nous rassemblent autour de nos chiens.

Je vous souhaite à tous, une excellente journée !

Avec toute mon amitié cynophile,

**Nicolas DOLMEN**  
Président du F.A.S.T.



## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

08h00 : Accueil des exposants et contrôle vétérinaire

09h30 : Début des Jugements et Jugement parallèle

12h00 : Apéritif

12h30 : Pause Repas

13h30 : Ring d'Honneur

Passages des TAN : l'après-midi

Confirmations : Mme Catherine MEZQUIDA

Jugement parallèle : Mme Sylvie CAZENAVE

# RÉCOMPENSES

**Le Club de race FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER vous offre :**

- \* un cadeau de bienvenue à tous les exposants
- \* des flots aux 4<sup>e</sup> chiens de toutes les classes d'engagement
- \* un cadeau et des sachets de bonbons à tous les participants du Junior Handling
- \* un flot aux chiens ayant réussi l'épreuve du TAN

**Nos PARTENAIRES vous offrent :**

La COMPAGNIE DES CROQUETTES (LCDC) offre :

- pour les meilleurs Baby, Puppy, Jeune, Champion et Vétéran :

1 petite coupe (ou 1 flot) ainsi qu'un sac de 3kg de croquettes Natural Medium et 1 Ibero Natural dental adaptés en fonction de l'âge

- pour les CACS :

1 coupe moyenne pour chacun d'eux

- pour le Best Opposite Sex :

1 coupe moyenne (ou 1 flot) ainsi qu'un sac de 12kg de croquettes Natural Medium adult et 1 Ibero Natural dental M/L

- pour le Best In Show :

1 grande coupe (ou 1 flot) ainsi qu'un sac de 12kg de croquettes Natural Medium adult et 1 Ibero Natural dental M/L

BBD offre :

divers cadeaux

AZUREAW offre :

1 pochette à friandise, 1 essuie-pattes ainsi que 2 cartes cadeaux

AGRIA offre :

1 sac, 1 plaid et 1 thermomètre pour tous les meilleurs

Dr Clauder's offre :

des sachets de friandises et 1 seau de croquettes avec gobelet doseur

**Référent bien-être animal : Nicolas Dolmen**



# FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

## BULLETIN D'ADHESION 2026

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,  
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

N° ADHERENT

### A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

M.

Mme

Date de naissance .....

NOM ..... PRENOM .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... E-mail .....

Parrainé par (facultatif) .....

### A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

M.

Mme

Date de naissance .....

NOM ..... PRENOM .....

Téléphone ..... E-mail .....

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.).  
Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours.  
Je certifie sincères et véritables, les informations portées ci-dessus.

A ..... Signature du ou des membres :

Le .....

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	€ 30 €	€ 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	€ 75 €	€ 87 € (75€ + 12€) ou plus

Pour tout renseignement concernant une adhésion, contactez Mme MOURÉU-LARRANG Laura : [fast.aquitaine-moureu@outlook.com](mailto:fast.aquitaine-moureu@outlook.com)

€ Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à <b>Mme MOURÉU-LARRANG Laura</b> 1165 chemin de Compostelle 40300 CAGNOTTE 06.38.23.56.97
€ Espèces	
€ Virement bancaire (précisez nom et objet)	
€ Paypal (Paiement en ligne sécurisé)	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T. : Mme MEZQUIDA Catherine [fast.mezquida@gmail.com](mailto:fast.mezquida@gmail.com)

## REGLEMENT DE L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE FAST

Article A - 1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à la salle Polyvalente, 11 rue du Camping, 15220 SAINT MAMET LA SALVETAT, le 28 septembre 2025.

Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 08 heures 00.

Les jugements commenceront à 09 heures 30 et pourront être interrompus pour le déjeuner.

Article A - 3 : LOGEMENT

L'exposition se fera sans mise à disposition de cages individuelles. 2017

Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera après les jugements individuels.

Article A - 5 : SERVICE VETERINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article A - 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article A - 7 : PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation (interdiction d'utiliser des potences). Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Article A - 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article A - 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'inclusion des manifestations canines

**Seront refusés :**

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique, les TAN, Confirmations, junior handling et inscription des lots, paires et couples

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online). Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

*Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérin.*

Article A - 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

**CLASSE INTERMEDIAIRE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé**

**CLASSE OUVERTE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.**

**CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier.

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un brevet de recherche utilitaire. Les chiens du 3ème groupe peuvent être présentés en classe travail après avoir donné satisfaction à au moins une épreuve validée par le club de race.

**CLASSE BABY** pour les chiens âgés de 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant).

**CLASSE PUPPY** pour les chiens âgés de 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant).

**CLASSE JEUNE (obligatoire)** Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.** Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

**CLASSE CHAMPION (obligatoire)** Réservée exclusivement aux chiens déclarés champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. **La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.**

Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE VETERAN obligatoire** à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE COUPLE (facultative)** (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

**CLASSE PAIRE (facultative)** (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

**LOT D'AFFIXE** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

**LOT de REPRODUCTEURS** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur. Le vainqueur de cette classe ne pourra participer au Concours Général Agricole que si chaque sujet présenté de la classe sera âgé d'au moins 1 an le jour dudit Concours.

**Autre catégorie :**

**Chien « ne concourant pas » :**

**Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition. Il accompagne obligatoirement un ou plusieurs autres chiens déjà inscrits en classe individuelle (hormis ceux appartenant aux organisateurs de l'exposition)**

Article A - 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

☞Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre de F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

☞Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.☞

Article A - 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article A - 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

#### Article A - 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. SCC - 2017

#### Article A - 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

**TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

#### Article A - 16 : C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire, en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

#### Article A - 17 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise

à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

#### Article A - 18 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

☒Ceux qui auront fait une fautive déclaration.☒

☒Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.☒

☒Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.☒

☒Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.☒

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

#### Article A - 19 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

#### Article A - 20 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

#### Article A - 21 : OTECTOMIE

Les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1er juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers, ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

#### Article A - 22 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

I – Le service des douanes est susceptible d'exiger, d'une personne se présentant au bureau des douanes français, avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau des douanes d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine, attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse, ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins de un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III – Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par les organisateurs, peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non conformité aux conditions sanitaires. Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

# TOP AMSTAFF

Le **TOP AMSTAFF du Club F.A.S.T.** est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier (mâles et femelles confondus), qui se décline en 3 catégories :

- TOP AMSTAFF JEUNE      - TOP AMSTAFF ADULTE      - TOP AMSTAFF VETERAN

Les **3 vainqueurs** se verront remettre un trophée, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante. Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

**Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir les conditions suivantes :**

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer les tests ataxie, ALPP et dysplasie coxo-fémorale sur le chien candidat
- que ce dernier soit identifié génétiquement
- qu'il ait passé le TAN avec succès

**Les expositions prises en compte sont :**

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACE organisées en expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE d'ELEVAGE du Club

**Attribution des points de manière suivante :**

BEST IN SHOW (B.I.S. ou B.I.S.S.)	20 points		C.A.C.S.	04 points
MEILLEUR DE GROUPE 3 (BOG 3)	10 points		R.C.A.C.S.	02 points
MEILLEUR DE RACE (B.O.B.)	06 points		1er Excellent	04 points
MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (B.O.S.)	04 points		2ème Excellent	03 points
MEILLEUR JEUNE	04 points		3ème Excellent	02 points
MEILLEUR VETERAN	04 points		4ème Excellent	01 point

Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en NE rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.

*L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.*

Le propriétaire du chien s'engage à envoyer par mail à la Secrétaire du F.A.S.T. , Mme Catherine MEZQUIDA, [fast.mezquida@gmail.com](mailto:fast.mezquida@gmail.com) pour une **réception impérative avant le 15 janvier**, tous les justificatifs nécessaires, à savoir :

- NOM du chien, N° LOF, date de naissance
- NOM du propriétaire
- DATES ET LIEUX des Manifestations concernées
- COPIE des SLIPS DE JUGEMENT, des justificatifs des RECOMPENSES obtenues

Le Club F.A.S.T. ne pourra, en aucun cas, être désigné responsable en cas de dossier reçu incomplet, les résultats ne seront donc ni comptabilisés, ni publiés.

Mme MEZQUIDA Catherine - Secrétaire F.A.S.T.  
Responsable Commission Juges/Expos F.A.S.T.

# COMITÉ FAST

<b>Nicolas DOLMEN</b>	<b>Président</b> <i>Responsable de la commission Litiges</i>
<b>Annabelle CADIOU</b>	<b>Vice-Présidente</b> <i>Responsable de la commission Santé</i>
<b>Catherine MEZQUIDA</b>	<b>Secrétaire</b> <i>Responsable de la commission Juge/Exposition</i>
<b>Laura MOURËU-LARRANG</b>	<b>Trésorière</b> <i>Responsable de la commission Communication</i>
<b>Anthony BENOIST</b>	<b>Membre</b> <i>Responsable de la commission Délégations</i>
<b>Xavier BRONZINA</b>	<b>Membre</b> <i>Responsable de la commission Elevage</i>
<b>Cynthia SCHMITT</b>	<b>Membre</b> <i>Responsable de la Commission Utilisation</i>
<b>Farid LAHRECHE</b>	<b>Membre</b>
<b>Laëtitia MASSI</b>	<b>Membre</b>
<b>Mickaël PARMENTIER</b>	<b>Membre</b>



# STATISTIQUES DES CHIENS INSCRITS

Juge	Sexe	Classes	Numéros	Total
M. KRAUTHEIM Viktor	Mâle	BABY	1 à 1	1
		JEUNE	2 à 6	5
		OUVERTE	7 à 10	4
		CHAMPION	11 à 15	5
		VETERAN	16 à 16	1
Mme MESLE Françoise	Femelle	BABY	17 à 17	1
		PUPPY	18 à 18	1
		JEUNE	19 à 19	1
		INTERMEDIAIRE	20 à 20	1
		OUVERTE	21 à 26	6
		CHAMPION	27 à 30	4
Total			30	

## COUPLE

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN.....M. BENOIST Anthony ..... 10-22



# Liste des chiens inscrits à la Régionale d'Élevage

## STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

Juges : Mme MESLE Françoise / M. KRAUTHEIM Viktor

### • CLASSE BABY MALE M. KRAUTHEIM Viktor •

1 **ALIAS PABLO OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 166443 - id : 250269592003748 né le 09/04/2025  
(*CELT'AND DAC PALATIN OF-EMPEREUR x ON THE ROAD TO KARBALLIDO OF WOODCASTLE'S DOGS*)  
Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BOREL Benjamin

### • CLASSE JEUNE MALE M. KRAUTHEIM Viktor •

2 **MENELAOS RUFFIAN JOANNIDIS** CMKU : 14491/24 - id : 900085001751918 né le 22/12/2024  
(*DRAGON RUFFIAN JOANNIDIS x CASABLANCA RUFFIAN JOANNIDIS*) Prod : M. LEFTERIS JOANNIDIS,  
Prop : Mme DEPUYDT Myriam

3 **THORESTEEL VANNBERT IMPRESSIVE KENTUCKY** LOF : 164523 - id : 250268781332252 né le 29/06/2024  
(*SON-OF-KENTUCKY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL THE STANDOUT TISHA*)  
Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. AUBERT Jérôme

4 **VEISIDE NEOCHROME OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164816 - id : 250269591773365 né le 18/05/2024  
(*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mme BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. DELARUE Gwendal

5 **VENOM STAFFORD OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164818 - id : 250269591772850 né le 18/05/2024  
(*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. Mme POTHIN Mathieu et Christina

6 **VUK SLAVA OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164823 - id : 250269591773032 né le 18/05/2024  
(*ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS*) Prod : M. Mme BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BRONZINA Xavier

### • CLASSE OUVERTE MALE M. KRAUTHEIM Viktor •

7 **ALFAGACYNO SALVA TRUCHA T-BAG** LOF : 150292 - id : 250269100116973 né le 24/08/2021 ((*CH*)  
*ALFAGACYNO JANGO UNCHAINED x ALFAGACYNO BONNIE PARKER*) Prod : M. Mme MAZZONI Fabrice et Geneviève, Prop : M. BRONDEAU Jean-Philippe

8 **ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY** HR : 15739 SF - id : 191035000185162 né le 24/08/2023  
(*SERENDIPITY'S GREAT HUNTER FROM ROCK x ARIETTA AIRFIRE*) Prod : M. MATEJ MATIC TIHOMIL,  
Prop : M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

9 **OBVIOUS MOUNTAIN ADDICT DU DOMAINE DE KHEOPS (dit Magic)** LOF : 125361/13166 - id : 250268712752373 né le 22/08/2018  
(*DUNCAN DE CAN GUASCH x I'M SUMMER HAZE DU DOMAINE DE KHEOPS*) Prod et prop : Mlle GORLIEZ Aurélie

10 **(CH) TWISTER OF NEWS PAQUIS** LOF : 154386/14539 - id : 250268780210873 né le 18/03/2022  
(*DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA*) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

### • CLASSE CHAMPION MALE M. KRAUTHEIM Viktor •

11 **(CH) TANNHAUSER HONOR OLD BLOOD DU CHEMIN DES MOULINS** LOF : 157104/14603 - id : 250268780449905 né le 20/07/2022  
(*WAGNER STRIDER IN DIVERSITY x JC RING ANGELS HELLENA*) Prod et prop : M. LEFEBVRE Guillaume

12 **(CH) THORESTEEL RAINBOW COLORS** LOF : 142646/13904 - id : 250268723087125 né le 08/09/2020  
(*CELIA'SBLUEEYESJIM-JERICO-COURTSxTHORESTEEL OFGOLDTOUCH*)Prod:MmeMOUREU-LARRANGLaura,  
Prop : M. Mme WACKMENKO Michaël et Virginia

13 **(CH) THORESTEEL STANDARD'S GOLD** LOF : 152557/14405 - id : 250269608988642 né le 22/10/2021 ((*CH*)  
*ADRENALINE FRAJA APACHSTAFF'S x THORESTEEL PEYTON TICKET COLORS FOR WIN*)  
Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

14 **(CH) THORESTEEL TITANIUM MAGIC** LOF : 154278/14511 - id : 250269610238700 né le 17/02/2022  
(*ROCKABILLY'S SON LECHIS CLOUD OF HOPE x THORESTEEL OLYMPEA HIGH POWER O'F GOLD*)  
Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. CANCE Pierre

15 **(CH) THORESTEEL USE STORM FLYING FLAME** LOF : 162884 - id : 250268781060813 né le 01/12/2023  
(*THORESTEEL TITANIUM MAGIC x THORESTEEL SUNSHINE ON YOUR MIND*) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. MALAMA Jean-Marc-Johnson

• **CLASSE VETERAN MALE M. KRAUTHEIM Viktor** •

16 **BURNING STAFF NEW WINNING LEGEND** LOF : 112476/12964 - id : 250269812228975 né le 06/02/2017 ((CH) STAFF O'CLASS HIGH POWER PACK x BURNING STAFF LADY FRAJA FIRST CLASS TICKET TO WIN) Prod : M. Mlle LIESTAL Sébastien / CADIOU Annabelle, Prop : M. SOILLY Jimmy

• **CLASSE BABY FEMELLE Mme MESLE Françoise** •

17 **AALIYAH OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 166448 - id : 250269592003446 née le 09/04/2025 (CELT'AND DAC PALATIN OF-EMPEREUR x ON THE ROAD TO KARBALLIDO OF WOODCASTLE'S DOGS) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BRONZINA Xavier

• **CLASSE PUPPY FEMELLE Mme MESLE Françoise** •

18 **THORESTEEL APRIL'S FROZEN PARTY GIRL** LOF : 166330 - id : 250268781753415 née le 20/03/2025 (ICEWOOD EZ IN DA CLUB TO PARTY x THORESTEEL UNICORN LALIE'S NINOS) Prod : Mme Moureu-Larrang Laura, Prop : Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

• **CLASSE JEUNE FEMELLE Mme MESLE Françoise** •

19 **VESTA KIARA OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 164822 - id : 250269591774241 née le 18/05/2024 (ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BOREL Benjamin

• **CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLE Mme MESLE Françoise** •

20 **THORESTEEL VERY PRECIOUS DESTINY** LOF : 163571 - id : 250268781212116 née le 25/02/2024 ((CH) PERFECTION FOR THE DESTINY DU TEMPLE DE GAIA x THORESTEEL ROYAL BRIDGET BOLD BEAUTIFUL) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

• **CLASSE OUVERTE FEMELLE Mme MESLE Françoise** •

(C) 21 **NOTORIOUS AST RIANNA BORN TO WIN** LOF : 142931 - id : 250268723094461 née le 18/08/2020 (LBK'S PARTY LIKE A ROCK STAR x BURNING STAFF NEW GENERATION TO BEAUTY) Prod et prop : M. SOILLY Jimmy

22 **REESE OF NEWS PAQUIS** LOF : 140519/19011 - id : 250268743413484 née le 13/06/2020 (NANO OF NEWS PAQUIS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

23 **TAINI** LOF : 153166/18891 - id : 250268780128796 née le 01/01/2022 (ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x POLLY) Prod et prop : Mlle KOHL Audrey

24 **THIS SYRAH IS A GOOD WINE DU CHEMIN DES MOULINS** LOF : 157109/19448 - id : 250268780449904 née le 20/07/2022 (WAGNER STRIDER IN DIVERSITY x JC RING ANGELS HELLENA) Prod et prop : M. LEFEVRE Guillaume

25 **THORESTEEL THIS PRETTY LYING DOLL** LOF : 158603/19420 - id : 250269610464776 née le 08/10/2022 (CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS x THORESTEEL NEW GENERATION TO WINNING COLORS) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel

26 **THORESTEEL U'ELOISE BRIDGERTON (dite Una)** LOF : 161035/19480 - id : 250269610619691 née le 26/06/2023 (THORESTEEL RAINBOW COLORS x THORESTEEL ROSA BELLA CIAO) Prod : Mme MOUREU-LARRANG Laura, Prop : M. FAYE Alexandre

• **CLASSE CHAMPION FEMELLE Mme MESLE Françoise** •

27 (CH) **R'BULMA OF NEWS PAQUIS** LOF : 140518/19548 - id : 250268743413468 née le 13/06/2020 (NANO OF NEWS PAQUIS x BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod : MM. BENOIST Anthony et Jonathan, Prop : M. BENOIST Anthony

28 (CH) **RUGSTAFF ROWDY WINWAR'S ANGEL** LOF : 139950/19076 - id : 250269802870036 née le 19/05/2020 ((CH) LOBOTOWN WILLYNWOOD SIPPING WHISKEY OUT THE BOTTLE x WINWAR'S NEVER FORGET) Prod et prop : M. BRONDEAU Jean-Philippe

29 (CH) **SAN STORY SHEEPER OF WOODCASTLE'S DOGS** LOF : 154606/19437 - id : 250268780206566 née le 06/12/2021 (ORION OF WOODCASTLE'S DOGS x ONCE UPON A TIME OF WOODCASTLE'S DOGS) Prod : M. Mlle BRONZINA Xavier / HERIQUET Johanna, Prop : M. BRONZINA Xavier

30 (CH) **URKA BONE THUG AND AMSTAFFORDSHIRE** LOF : 159686/19367 - id : 250269610684847 née le 11/02/2023 (LEGEND OF DREAMS STANLEY x SHEILA OF ISS ARENA) Prod et prop : M. LEFEVRE Régis

# LISTE DES EXPOSANTS

<b>M. AUBERT Jérôme</b> Fontaine la Verte 11, chemin du Moulin Foulon 27490 FONTAINE HEUDEBOURG.....	3
<b>M. BENOIST Anthony</b> 18, rue Berthier 53000 LAVAL - 06 67 33 15 52.....	10-22-27
<b>M. BOREL Benjamin</b> .....	1-19
<b>M. BRONDEAU Jean-Philippe</b> 5, impasse de la Clef des Champs 85710 CHATEAUNEUF - 06 02 16 44 74.....	7-28
<b>M. BRONZINA Xavier</b> 18, rue de Bellevue 56160 PERSQUEN - 06 82 50 58 30.....	6-17-29
<b>M. CANCE Pierre</b> La Bitarelle 15220 ST MAMET LA SALVETAT - 06 71 96 88 44.....	14
<b>M. DELARUE Gwendal</b> Kerandréau 29390 SCAER.....	4
<b>Mme DEPUYDT Myriam</b> 1415, route de Peyrehorade 64270 LEREN - 06 37 88 74 77.....	2
<b>M. FAYE Alexandre</b> .....	26
<b>Mlle GORLIEZ Aurélie</b> 910, chemin des Croix 38260 LE MOTTIER - 06 18 30 44 39.....	9
<b>M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane</b> .....	8
<b>Mlle KOHL Audrey</b> .....	23
<b>M. LEFEBVRE Guillaume</b> - 06 12 83 40 15.....	11-24
<b>M. LEFEVRE Régis</b> .....	30
<b>M. MALAMA Jean-Marc-Johnson</b> 57, chemin Parny Piton Cailloux 97438 STE MARIE - 06 93 62 14 18.....	15
<b>Mme M. MOUREU-LARRANG Laura et Michel</b> - 06 38 23 56 97.....	13-18-20-25
<b>M. Mme POTHIN Mathieu et Christina</b> 2, rue des Charmottes 70100 AUVET ET LA CHAPELOTTE - 06 49 33 29 29.....	5
<b>M. SOILLY Jimmy</b> 580, chemin de l'Armentiou 64270 PUYOO - 07 87 76 48 93.....	16-21
<b>M. Mme WACKMENKO Michaël et Virginia</b> - 06 83 94 55 88.....	12



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189  
 Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : [expo@cedia.fr](mailto:expo@cedia.fr)

cedia.fr

au service de la cynophilie



# s'engage avec vous !

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



[facebook.com/cedia.fr/](https://facebook.com/cedia.fr/)





# Azureaw

Boutique chic pour animaux - Fait main



## "Collection exposition canine"

- \* Laises de présentation pour toutes tailles de chiens
- \* Pochettes à friandises
- \* Pochettes à documents
- \* Brassards porte numéro
- \* Broches porte numéro

## Composez vos modèles

- Modèle de votre laisse
- Grand choix de couleurs
- Avec ou sans sous gorge
- Avec ou sans pompon
- Commande personnalisée



Pochettes à documents

Pochettes à friandises


Broches et brassards porte-numéros


Venez découvrir notre large gamme d'autres accessoires.


- \* Essuies-papattes
- \* Accroches-laises
- \* Colliers et harnais
- \* Distributeurs de sacs à crottes
- \* Sacs personnalisés
- \* Ceintures à accessoires

Et notre carte cadeaux !

Commandes et renseignements

 <https://azureaw.com>

 [a\\_z\\_u\\_r\\_e\\_a\\_w](https://www.instagram.com/azureaw)

 Azureaw

 [contact@azureaw.com](mailto:contact@azureaw.com)



Laises d'expositions  
et Laises mousquetons